

# STAGE AESH

## À QUAND LA RECONNAISSANCE DU MÉTIER ?



Date	<b>MARDI 17 DÉCEMBRE</b> <b>DE 9H À 17H</b>
Lieu	<b>VALENCE</b> Maison des Syndicats 17 rue Georges Bizet

En une vingtaine d'années, le métier d'AESH s'est construit et pérennisé, il mérite un vrai statut.

Les sections SNES-FSU Drôme et Ardèche organisent un stage pour faire le point sur le métier, sa réglementation et les luttes à construire et conduire pour faire avancer nos revendications d'un véritable statut pour les AESH et enfin sortir de la précarité.

Le stage aura lieu le mardi 17 décembre de 9h à 17h à la Maison des Syndicats de Valence.

Au programme :

**LES CONDITIONS D'EMPLOI**    **LES MISSIONS**  
**LE CONTRAT DE TRAVAIL**    **LE TEMPS DE TRAVAIL**  
**LA RÉMUNÉRATION**    **LA FORMATION**  
**LES CONGÉS**    **LA SANTÉ**    **LA SÉCURITÉ**  
**LA RETRAITE**    **LES DROITS SYNDICAUX**  
**LE CHÔMAGE**    **LES TEXTES DE RÉFÉRENCE**

Le droit à la formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non.

Tout agent de l'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours par année scolaire, avec traitement maintenu.

La demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale (formulaire AATER) doit être déposée au secrétariat de direction au moins un mois avant la date du stage, soit avant le vendredi 15 novembre 2024.

Merci d'informer de votre présence la section départementale du SNES-FSU par téléphone (04 75 56 77 77) ou par mail ([snes.drome@grenoble.snes.edu](mailto:snes.drome@grenoble.snes.edu)).



### Informations et Contact



<http://snes26.free.fr>



04 75 56 77 77



[snes.drome@grenoble.snes.edu](mailto:snes.drome@grenoble.snes.edu)